Image not found or type unknown

Extra restauration cdd vers cdi?

Par **july_old**, le **27/08/2007** à **12:27**

Bonjour
Je suis extra dans la restauration depuis le moi de juin , je signe un CDD extra chaque jour de travail
J'aimerai savoir si je peux exiger un CDI si je depasse les 60 jours de travail à la fin du moi d'aout ou si il faut attendre la fin du moi de septembre (étant donné que le trimestre civil commence au moi de juillet)
Je me base sur la convention collective des Hôtels, Cafés, Restaurant, brochure 3292. qui dit que : "Un extra qui se verrait confier par le même établissement des missions pendant plus de 60 jours dans un trimestre civil pourra demander la requalification de son contrat en contrat à durée indéterminée."
Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés